Séance ordina	ure du 10 avril 2018	
2018-04-111	Ouverture de la séance	4
2018-04-112	Adoption de l'ordre du jour	4
2018-04-113	Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018	8
2018-04-114	Résolution autorisant la signature d'un contrat de services professionnels avec M. Yves Gaudreault, qui agira à titre de coordonnateur adjoint à la sécurité civile et responsable de la sécurité urbaine pour l'année 2018	8
2018-04-115	Résolution autorisant le versement d'un montant de 3 500 \$ à a Maison des jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge, pour lui permettre de poursuivre ses activités	9
2018-04-116	Résolution autorisant le groupe d'élèves de l'École secondaire Paul- Le-Jeune sous la direction de leur professeur M. Jean-Pierre Frigon, à se procurer une source de financement pour leur voyage en Europe, en opérant le stationnement de la bibliothèque municipale Marielle- Brouillette durant le Festival Western 2018	9
2018-04-117	Résolution autorisant le Festival Western de St-Tite Inc. à vendre des boissons alcoolisées à différents endroits sur le territoire de la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western 2018	
2018-04-118	Demande à la Sûreté du Québec l'aide de ses effectifs pour les services de sécurité durant la période du Festival Western 2018	10
2018-04-119	Demande au Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses durant l'événement du Festival Western 2018, de réduire la vitesse des trains et d'éviter si possible le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 9 septembre 2018	10
2018-04-120	Demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité durant la période du Festival Western édition 2018	10
2018-04-121	Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public durant la période du Festival Western édition 2018	12
2018-04-122	Demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 7 au 16 septembre 2018	 13
2018-04-123	Demande au Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, sa collaboration pour mettre en place un service médical durant la période du Festival Western édition 2018	13
2018-04-124	Demande à Transports Canada d'appliquer la zone de protection de ¾ mille nautique en vertu de la Loi sur l'aéronautique du Canada et la réglementation concernant les drones ainsi que l'aide de ses effectifs durant le Festival Western 2018	14
2018-04-125	Résolution autorisant Mme Annie Pronovost, mairesse, et Mme Sonia Richard, conseillère, à prendre part aux Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 16 au 18 mai 2018 à Gatineau, au coût total de 1 550 \$ plus les taxes applicables	15
2018-04-126	Résolution d'approbation des états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac se terminant le 31 décembre 2017	 16
2018-04-127	Adoption du règlement numéro 432-2018 modifiant le règlement de	16

2018-04-128	Adoption du règlement numéro 433-2018 modifiant le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels	17
2018-04-129	Adoption du règlement numéro 436-2018 décrétant une dépense de	1/
2010-04-129	2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise	
	aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna	17
2018-04-130	Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure	1/
2010-04-130	d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement	
	•	
	numéro 430-2018 concernant la création d'une réserve financière	10
2010 04 121	pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul	18
2018-04-131	Demande de soumissions par appel d'offres public pour les services	
	professionnels dans le projet de mise aux normes et d'accessibilité	10
2010 04 122	universelle de l'aréna	18
2018-04-132	Résolution autorisant le versement d'un montant de 1 500 \$ au Club	
	de gymnastique Les Ritournelles pour l'aider à assumer les frais de	
	montage et de démontage de ses équipements	19
2018-04-133	Résolution concernant les demandes de remboursement d'inscription	
	et de frais supplémentaires pour non-résident	19
2018-04-134	Résolution autorisant le paiement d'un montant de 4 325.94 \$ taxes	
	incluses à la firme Détection Radex Inc. pour la vérification de la dalle	
	de béton de la patinoire de l'aréna	20
2018-04-135	Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de	
	Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des notaires du	
	Québec, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, au coût de	
	1 350 \$ plus les taxes applicables	20
2018-04-136	Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de	
	Mme Marilyn Proteau, trésorière, auprès de l'Ordre des comptables	
	professionnels agréés du Québec, pour la période du 1er avril 2018 au	
	31 mars 2019, au coût de 1 096.26 \$ taxes incluses	21
2018-04-137	Résolution autorisant le remboursement d'un montant de 36.75 \$ à M.	
	Hubert Brouillette, journalier-chauffeur, pour les frais de	
	déplacement et de repas payés lors d'une formation suivie le 9 mars	
	2018 à Shawinigan	21
2018-04-138	Résolution autorisant le paiement des frais de déplacement pour la	
	participation de M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux et de	
	Mme Marilyn Proteau, trésorière, à la formation offert par l'Union	
	des municipalités du Québec (UMQ) intitulée « Financement et	
	gestion intégrée des infrastructures », qui aura lieu le 11 avril 2018 à	
	Québec	21
2018-04-139	Résolution autorisant le paiement des frais de déplacement et	
2010 01 10)	d'hébergement pour la participation de Mme Marilyn Proteau,	
	trésorière, à la formation offerte par la Corporation des officiers	
	municipaux agréés du Québec (COMAQ) intitulée « Les organismes à	
	but non lucratif et votre municipalité: mode d'emploi et conseils	
	pratiques », qui aura lieu le 6 juin 2018 à Longueuil	22
2018-04-140		2
2010-04-140	Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à prendre part au	
	congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec	
	(COMAQ) qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai 2018 à Québec, au coût	22
2010 04 141	de 775 \$ plus les taxes applicables	22
2018-04-141	Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux	
	propriétaires de la rue Lahaie suite aux travaux de voirie effectués	
	dans leur avenue à l'été 2017 (montant des travaux : 833.57 \$), dans le	
	cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Réal	
	Déry, responsable)	23

2018-04-142	Résolution autorisant le paiement d'un montant de 1 196.76 \$ taxes incluses à la firme Microgest Informatique Inc., pour l'achat d'un ordinateur portable pour les besoins du Service des travaux publics	23
2018-04-143	Demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 650,	23
	boulevard St-Joseph	24
2018-04-144	Résolution acceptant l'offre de services professionnels de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, au coût maximal de 9 750 \$ plus les taxes applicables, pour l'assistance dans l'élaboration d'une stratégie de développement et de consolidation du territoire de la Ville de Saint- Tite	25
2018-04-145	Résolution de félicitations à M. Martin Massicotte et à son fils Étienne Massicotte pour leur participation au Can-Am Crown, qui a eu lieu du 3 au 5 mars 2018 dans le Maine	26
2018-04-146	Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 50 \$ à Messieurs Liam Marchand, Benjamin Déry, Benjamin Martel et Antoine Martel, pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey	
2018-04-147	masculin qui aura lieu du 18 au 22 avril 2018 à Gatineau  Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 50 \$ à  Messieurs Olivier Gagnon, Guillaume Pronovost, Samuel Fournier et  Philibert Moreau pour leur participation aux Interrégionaux de	26
2018-04-148	hockey masculin qui ont eu lieu du 5 au 8 avril 2018 à Montréal	26
2010-04-140	Résolution d'adoption des comptes à payer du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2018 au montant de 324 771.54 \$	27
2014-04-149	Correspondance	27 27
2014-04-14)	Affaires nouvelles	27 27
2018-04-150	Résolution acceptant l'offre de services professionnels de M. Robin Hould, ingénieur, au coût de 1 800 \$ pour la vérification structurale de l'estrade en acier pour le terrain de balle	
2018-04-151	Résolution d'adoption de la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2018	278
2018-04-152	Adoption de la politique salariale du coordonnateur et des animateurs du camp de jour ainsi que des moniteurs surveillants-sauveteurs pour l'année 2018	_ 29
2018-04-153	Résolution acceptant l'offre de services de la firme Les gazons Tessier, au coût de 1 100 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle de la végétation au bassin d'aération	29
	Période de questions	30
2018-04-154	Levée de la séance	30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite tenue le mardi 10 avril 2018 à 20 h à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse

Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
M. Gilles Damphousse conseiller municipal
Mme Sonia Richard conseillère municipale
M. Gaétan Tessier conseiller municipal
Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale

Me Julie Marchand greffière

Sont absentes: Mme Martine St-Amant conseillère municipale

Mme Alyne Trépanier directrice générale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

### **2018-04-111 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-112 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a), 14b), 14c) et 14 d) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018;
- 4. <u>Administration Direction générale</u>:
- 4.1 Résolution autorisant la signature d'un contrat de services professionnels avec M. Yves Gaudreault, qui agira à titre de coordonnateur adjoint à la sécurité civile et responsable de la sécurité urbaine pour l'année 2018;
- 4.2 Résolution autorisant le versement d'un montant de 3 500 \$ à la Maison des jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge, pour lui permettre de poursuivre ses activités;
- 4.3 Résolution autorisant le groupe d'élèves de l'École secondaire Paul-Le-Jeune sous la direction de leur professeur M. Jean-Pierre Frigon, à se procurer une source de financement pour leur voyage en Europe, en opérant le stationnement

- de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette durant le Festival Western 2018;
- 4.4 Résolution autorisant le Festival Western de St-Tite Inc. à vendre des boissons alcoolisées à différents endroits sur le territoire de la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western 2018;
- 4.5 Demande à la Sûreté du Québec l'aide de ses effectifs pour les services de sécurité durant la période du Festival Western 2018;
- 4.6 Demande au Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses durant l'événement du Festival Western 2018, de réduire la vitesse des trains et d'éviter si possible le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 9 septembre 2018;
- 4.7 Demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité durant la période du Festival Western édition 2018;
- 4.8 Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public durant la période du Festival Western édition 2018;
- 4.9 Demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 7 au 16 septembre 2018;
- 4.10 Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, sa collaboration pour mettre en place un service médical durant la période du Festival Western édition 2018;
- 4.11 Demande à Transports Canada d'appliquer la zone de protection de ¾ mille nautique en vertu de la Loi sur l'aéronautique du Canada et la réglementation concernant les drones ainsi que l'aide de ses effectifs durant le Festival Western 2018;
- 4.12 Résolution autorisant Mme Annie Pronovost, mairesse, et Mme Sonia Richard, conseillère, à prendre part aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 16 au 18 mai 2018 à Gatineau, au coût total de 1 550 \$ plus les taxes applicables (soit 775 \$ chacune plus les taxes);
- 4.13 Résolution d'approbation des états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac se terminant le 31 décembre 2017;

### 5. Greffe:

- 5.1 Adoption du règlement numéro 432-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
- 5.2 Adoption du règlement numéro 433-2018 modifiant le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels;
- 5.3 Adoption du règlement numéro 436-2018 décrétant une dépense de 2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna;
- 5.4 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 430-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul;

5.5 Demande de soumissions par appel d'offres public pour les services professionnels dans le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna:

### 6. Loisirs et culture

- 6.1 Résolution autorisant le versement d'un montant de 1 500 \$ au Club de gymnastique Les Ritournelles pour l'aider à assumer les frais de montage et de démontage de ses équipements;
- 6.2 Résolution concernant les demandes de remboursement d'inscription et de frais supplémentaires pour non-résident;
- 6.3 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 4 325.94 \$ taxes incluses à la firme Détection Radex Inc. pour la vérification de la dalle de béton de la patinoire de l'aréna;

### 7. <u>Ressources humaines</u>:

- 7.1 Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, au coût de 1 350 \$ plus les taxes applicables;
- 7.2 Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de Mme Marilyn Proteau, trésorière, auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, au coût de 1 096.26 \$ taxes incluses;
- 7.3 Résolution autorisant le remboursement d'un montant de 36.75 \$ à M. Hubert Brouillette, journalier-chauffeur, pour les frais de déplacement et de repas payés lors d'une formation suivie le 9 mars 2018 à Shawinigan;
- 7.4 Résolution autorisant le paiement des frais de déplacement pour la participation de M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux et de Mme Marilyn Proteau, trésorière, à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulée « Financement et gestion intégrée des infrastructures », qui aura lieu le 11 avril 2018 à Québec;
- 7.5 Résolution autorisant le paiement des frais de déplacement et d'hébergement pour la participation de Mme Marilyn Proteau, trésorière, à la formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) intitulée « Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : mode d'emploi et conseils pratiques », qui aura lieu le 6 juin 2018 à Longueuil;
- 7.6 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à prendre part au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai 2018 à Québec, au coût de 775 \$ plus les taxes applicables;

### 8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires de la rue Lahaie suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'été 2017 (montant des travaux : 833.57 \$), dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Réal Déry, responsable);

- 8.2 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 1 196.76 \$ taxes incluses à la firme Microgest Informatique Inc., pour l'achat d'un ordinateur portable pour les besoin du Service des travaux publics;
- 9. <u>Urbanisme et développement du territoire</u> :
- 9.1 Demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 650, boulevard St-Joseph;
- 9.2 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, au coût maximal de 9 750 \$ plus les taxes applicables, pour l'assistance dans l'élaboration d'une stratégie de développement et de consolidation du territoire de la Ville de Saint-Tite;
- 10. Gestion des eaux :
- 10.1 Aucun point.
- 11. Autres sujets:
- 11.1 Résolution de félicitations à M. Martin Massicotte et à son fils Étienne Massicotte pour leur participation au Can-Am Crown, qui a eu lieu du 3 au 5 mars 2018 dans le Maine:
- 11.2 Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 50 \$ à Messieurs Liam Marchand, Benjamin Déry, Benjamin Martel et Antoine Martel pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey masculin qui aura lieu du 18 au 22 avril 2018 à Gatineau;
- 11.3 Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 50 \$ à Messieurs Olivier Gagnon, Guillaume Pronovost, Samuel Fournier et Philibert Moreau pour leur participation aux Interrégionaux de hockey masculin qui ont eu lieu du 5 au 8 avril 2018 à Montréal;
- 12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018 au montant de 324 771.54 \$;
- 13. Correspondance;
- 14. Affaires nouvelles;
  - a) Résolution acceptant l'offre de services professionnels de M. Robin Hould, ingénieur, au coût de 1 800 \$ pour la vérification structurale de l'estrade en acier pour le terrain de balle;
  - b) Résolution d'adoption de la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2018;
  - c) Adoption de la politique salariale du coordonnateur et des animateurs du camp de jour ainsi que des moniteurs surveillants-sauveteurs pour l'année 2018;
  - d) Résolution acceptant l'offre de services de la firme Les gazons Tessier, au coût de 1 100 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle de la végétation au bassin d'aération;
- 15. Période de questions;
- 16. Levée de la séance.

### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-113 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

### Adoptée à l'unanimité

### **ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

# 2018-04-114 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC M. YVES GAUDREAULT, QUI AGIRA À TITRE DE COORDONNATEUR ADJOINT À LA SÉCURITÉ CIVILE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ URBAINE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a conclu, pour l'année 2017, un contrat de services professionnels avec M. Yves Gaudreault à titre de coordonnateur-adjoint en matière de sécurité publique et durant l'événement du Festival Western;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels se terminait le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a entrepris un nouveau virage en matière de sécurité civile et événementielle;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater M. Yves Gaudreault à titre de coordonnateur adjoint à la sécurité civile et responsable de la sécurité urbaine pour l'année 2018, afin d'implanter un modèle de gestion de la sécurité civile et événementielle pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de services professionnels est renouvelable aux mêmes conditions pour les années 2019 et 2020, à la seule discrétion de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de de ce règlement, tout contrat de fourniture de services professionnels comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'octroyer ce contrat de services professionnels de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la conclusion d'un contrat de services professionnels avec M. Yves Gaudreault, à titre de coordonnateur adjoint à la sécurité civile et responsable de la sécurité urbaine pour l'année 2018, moyennant des honoraires de 50\$/heure jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et la directrice générale Madame Alyne Trépanier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, le contrat de services professionnels, lequel se terminera le 31 décembre 2018 et sera renouvelable pour les années 2019 et 2020.

### Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-115 RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 3 500 \$ À A MAISON DES JEUNES ACCUEIL JEUNESSE LE REFUGE, POUR LUI PERMETTRE DE POURSUIVRE SES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'efforts sont actuellement déployés afin de relancer la Maison des jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge important de conserver ce service pour les jeunes citoyens de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin de financement afin de poursuivre ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 3 500 \$ à la Maison des jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge, pour lui permettre de poursuivre ses activités.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-116 RÉSOLUTION AUTORISANT LE GROUPE D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAULLE-JEUNE SOUS LA DIRECTION DE LEUR PROFESSEUR M. JEAN-PIERRE FRIGON, À SE PROCURER UNE SOURCE DE FINANCEMENT POUR LEUR VOYAGE EN EUROPE, EN OPÉRANT LE STATIONNEMENT DE LA PIPI IOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE

<u>OPÉRANT LE STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Frigon, professeur à l'École secondaire Paul-Le-Jeune, organise chaque année, pour ses élèves, un voyage en Europe;

CONSIDÉRANT QUE les élèves désirant participer à ce voyage doivent se procurer des sources de financement;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, M. Frigon et ses élèves ont opéré le stationnement de la bibliothèque Marielle-Brouillette durant le Festival Western;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent l'opérer de nouveau lors du Festival Western 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le groupe d'élèves de

l'École secondaire Paul-Le-Jeune, sous la direction de leur professeur, M. Jean-Pierre Frigon, à opérer le stationnement de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, durant le Festival Western 2018 et ce, aux mêmes conditions que 2017.

### Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-117 RÉSOLUTION AUTORISANT LE FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE INC. À VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES À DIFFÉRENTS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE DURANT LES ACTIVITÉS DU FESTIVAL WESTERN 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. désire, par le biais de ses activités, offrir à la clientèle y prenant part, des boissons alcoolisées aux personnes âgées de 18 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à l'organisation du Festival Western de vendre, à son profit, des boissons alcoolisées durant ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. à vendre des boissons alcoolisées à l'intérieur des limites du territoire de la Ville de Saint-Tite lors de ses activités et aux endroits désignés sur les formulaires de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la saison estivale 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la direction générale à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents prévus à cette fin.

#### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-118 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2018

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

Qu'une demande soit faite auprès de la Sûreté du Québec afin d'obtenir l'aide de ses effectifs pour le service de sécurité dans la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western de Saint-Tite qui se tiendront du 7 au 16 septembre 2018.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-119 DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL D'ÉVITER LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES DURANT L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2018, DE RÉDUIRE LA VITESSE DES TRAINS ET D'ÉVITER SI POSSIBLE LE PASSAGE D'UN CONVOI FERROVIAIRE LORS DE LA GRANDE PARADE À TRACTION ANIMALE PRÉVUE LE

**DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018** 

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 51<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de

l'événement étant qualifié et ce, à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses concertations auprès des principaux intervenants en matière de sécurité publique, nous sommes tous d'avis que le fait d'éviter le transport par voie ferroviaire des matières dangereuses aiderait sensiblement à minimiser les risques d'accident pouvant survenir durant cette courte période;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de la tenue des activités du festival, une grande parade à traction animale défile dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter des accidents et de minimiser les risques avec les chevaux, il est souhaitable, si possible, d'éviter le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale prévue le dimanche 9 septembre 2018 et si cela n'est pas possible, que les opérateurs de train réduisent la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux autorités du Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses sur le territoire durant l'événement du Festival Western prévu du 7 au 16 septembre 2018 afin de minimiser les risques potentiels en raison du volume de population et des visiteurs demeurant dans la ville durant cette activité d'envergure internationale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au Canadien National de collaborer avec les autorités municipales en évitant si possible, le passage d'un convoi ferroviaire lors de la grande parade à traction animale entre 11h00 et 16h00 le dimanche 9 septembre 2018 et si cela n'est pas possible, que les opérateurs de train réduisent la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible.

### Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-120 DEMANDE À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ PROPANE ET D'ÉLECTRICITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 51<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des installations au gaz propane et d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE durant cet événement, plusieurs petits commerces itinérants offrent à la clientèle du festival des produits d'alimentation nécessitant un équipement de propane;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de véhicules récréatifs séjournent chez nous durant les 10 jours de l'événement et que ces derniers sont également munis d'une installation au propane;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs firmes spécialisées dans le domaine de la livraison du gaz

propane desservent les différents commerçants et stationnements de véhicules motorisés;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs de la Régie du bâtiment du Québec sont les personnes les plus qualifiées pour faire respecter les lois en vigueur régissant le gaz propane et l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs (inspecteurs) pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité pour la période du Festival Western prévue du 7 au 16 septembre 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration de la Régie afin que les inspecteurs demeurent sur le territoire, et ce durant les 10 jours de l'événement, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires de gaz propane et d'électricité dans un souci de sécurité vis-à-vis notre population et nos nombreux visiteurs.

#### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-121 DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES NORMES DE QUALITÉ DES ALIMENTS VENDUS AU PUBLIC DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 51° édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des aliments vendus au public durant cet événement:

CONSIDÉRANT QUE durant cet événement, plusieurs petits commerçants profitent de cette activité pour offrir, à une clientèle prenant part au festival, des produits d'alimentation préparés sur place;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les personnes les plus qualifiées pour procéder à la vérification des aliments vendus au public et sont également en mesure de faire respecter les lois et règlements applicables en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs (inspecteurs), pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public pour la

période du Festival Western prévue du 7 au 16 septembre 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration du ministère afin que les inspecteurs demeurent sur le territoire, et ce, durant les 10 jours de l'événement, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires (kiosques de vente de nourriture) dans un souci de sécurité et de santé publique.

### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-122 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS ET ÉQUIPEMENTS DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN PRÉVUE DU 7 AU 16 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 51<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées advenant l'interruption de l'alimentation électrique sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que nos besoins énergétiques sont accrus, compte tenu des opérations commerciales se déroulant durant les activités du Festival Western;

CONSIDÉRANT que par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun d'obtenir la collaboration d'Hydro-Québec en s'assurant d'un service d'urgence mobilisé sur le territoire durant les 10 jours de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 7 au 16 septembre 2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière la collaboration d'Hydro-Québec en mettant sur pied un service d'urgence durant les 10 jours de l'événement sur le territoire advenant l'interruption de l'alimentation électrique;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec que les camions et équipements servant aux travaux d'entretien et de remise en état du courant électrique soient disposés, durant les 10 jours, au site du poste de commandement de la sécurité de la ville soit au 375 rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, dans un souci d'efficacité et de promptitude à répondre à tout appel d'urgence, demande à Hydro-Québec à ce que les effectifs attitrés à cet horaire d'urgence soient du personnel de la région de Saint-Tite.

### Adoptée à l'unanimité

2018-04-123

DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (CIUSSS MCQ), SITE CLSC SAINT
TITE, SA COLLABORATION POUR METTRE EN PLACE UN SERVICE MÉDICAL DURANT

### LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 51<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées à l'égard d'accidents corporels pouvant survenir durant cet événement:

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Tite passe de 3 750 à 600 000 personnes durant les 10 jours de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun et nécessaire d'adapter les services médicaux de santé, afin de répondre efficacement aux besoins particuliers de la population tant au niveau des ressources humaines que du matériel médical sur le territoire même de l'événement pour parer à toute éventualité pouvant survenir durant les activités du Festival Western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux dirigeants du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, leur collaboration ainsi que celle de leurs partenaires concernés, en cohérence avec leurs mandats, missions, rôles et responsabilités dans la mise en œuvre d'une organisation de services de santé adaptés aux besoins particuliers et potentiellement accrus de la population, un service médical avec un nombre suffisant de ressources humaines ainsi que du matériel médical durant les 10 jours de l'événement du Festival Western prévu du 7 au 16 septembre 2018.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-124 DEMANDE À TRANSPORTS CANADA D'APPLIQUER LA ZONE DE PROTECTION DE ¾ MILLE NAUTIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE DU CANADA ET LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES DRONES AINSI QUE L'AIDE DE SES EFFECTIFS DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2018

CONSIDÉRANT QUE lors des événements du Festival western de Saint-Tite tenus les années précédentes, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a obtenu la collaboration de Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, et plus précisément en vertu des dispositions de l'article 5.1, Transports Canada a limité l'espace aérien du territoire dans un rayon de 0,75 mN centré sur N 46 43 47 W72 33 12 (approx. 7 mN de cs j 7) SFC à 1500 pi ASL, sauf opérations médicales, tous les ACFT doivent demeurer à l'écart;

CONSIDÉRANT QUE cette restriction émise par Transports Canada a permis aux autorités municipales de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volant à basse altitude durant cet événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival western de St-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 51e édition de l'événement prévue du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite aux excellents résultats obtenus grâce à l'apport de Transports Canada, le conseil juge opportun d'obtenir pour l'événement 2018, la mise en vigueur de la zone de protection telle qu'établie;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise en vigueur d'une telle zone de protection, le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants et de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de drones qui circulent pendant la période du Festival Western et des problématiques qui peuvent en résulter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin d'appliquer la réglementation concernant les drones;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'attester de nouveau pour la 51<sup>e</sup> édition du Festival Western prévue du 7 au 16 septembre 2018, la mise en vigueur de la zone de protection de ¾ mille nautique suivant les dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur l'aéronautique*;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'appliquer la réglementation concernant les drones pendant l'événement du Festival Western;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada la présence des inspecteurs et enquêteurs durant tout l'événement du Festival Western afin de procéder efficacement au contrôle des activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants, de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection et de contrôler la présence des drones;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite compte sur la bonne collaboration de Transports Canada pour donner suite à cette requête dans les meilleurs délais, pour qu'il puisse aviser les propriétaires des terrains louant des emplacements de site d'atterrissage et de décollage à des firmes spécialisées dans le domaine de l'aéronautique, profitant de cet événement d'envergure internationale à des fins commerciales.

### Adoptée à l'unanimité

### **2018-04-125**

RÉSOLUTION AUTORISANT MME ANNIE PRONOVOST, MAIRESSE, ET MME SONIA RICHARD, CONSEILLÈRE, À PRENDRE PART AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) QUI SE TIENDRONT DU 16 AU 18 MAI 2018 À GATINEAU, AU COÛT TOTAL DE 1 550 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses Assises annuelles à Gatineau du 16 au 18 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite est membre de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, Mme Annie Pronovost et Mme Sonia Richard, conseillère, ont manifesté l'intérêt d'assister à ces Assises annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Annie Pronovost,

mairesse, et Mme Sonia Richard, conseillère, à prendre part aux Assises annuelles de l'UMQ du 16 au 18 mai 2018, au coût total de 1 550 \$ plus les taxes applicables (soit 775 \$ par participant, plus les taxes applicables).

### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-126 RÉSOLUTION D'APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du Centre-Mékinac a déposé ses états financiers se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers doivent être approuvés par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve les états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac se terminant le 31 décembre 2017.

### Adoptée à l'unanimité

### **GREFFE**

### 2018-04-127 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 347-2014 est en vigueur depuis le 26 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 432-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été donné à la séance ordinaire du 13 février 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au bureau municipal, un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 432-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum au 6 avril 2018 et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a notamment pour objet d'ajouter de nouvelles dispositions quant aux enseignes et aux dimensions d'un bâtiment principal, d'agrandir la zone commerciale 151-Ca à même la zone 114-Rb et de régir les usages, les activités ainsi que les constructions situés dans les aires de protection du puits PE-2 (catégorie 1) telles que démontrées sur la cartographie préparée par Arrakis Consultants Inc., datée d'avril 2017, nommée *Aires de protection et activités à risque*, le tout étant décrit au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Il a également pour objet de prohiber les usages relatifs aux industries agroforestières, aux carrières, gravières et sablières dans la zone 8-F.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,

appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 432-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014.

Qu'une copie du présent règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-128 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2016 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels est en vigueur depuis le 16 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 433-2018 modifiant le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels a été donné à la séance ordinaire du 13 février 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au bureau municipal, un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 433-2018 modifiant le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum au 6 avril 2018 et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a notamment pour objet d'ajouter des usages conditionnels pouvant être autorisés dans les zones Industrielles « Ia ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 433-2018 modifiant le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels;

Qu'une copie du présent règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-129 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 896 260 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 436-2018 décrétant une dépense de 2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna, été donné à la séance extraordinaire du 26 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 436-2018 décrétant une dépense de 2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-130 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2018 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION DU LAC PIERRE-PAUL

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 430-2018 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul devait être approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, a dressé le certificat après la période d'accessibilité au registre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la greffière à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par la greffière du certificat suite à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 28 mars 2018, attestant qu'aucune demande n'a été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire et que par conséquent, le règlement numéro 430-2018 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-131 DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour les services professionnels (ingénieur et architecte) pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres public pour ce contrat de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

- D'autoriser M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres public (système d'évaluation et de pondération des offres à deux (2) enveloppes) pour les services professionnels, dans le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna;
- De désigner M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

### Adoptée à l'unanimité

### **LOISIRS ET CULTURE**

## 2018-04-132 RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 1 500 \$ AU CLUB DE GYMNASTIQUE LES RITOURNELLES POUR L'AIDER À ASSUMER LES FRAIS DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE DE SES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique Les Ritournelles a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville de Saint-Tite, pour l'aider à assumer les frais de montage et de démontage de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique existe depuis plusieurs années et fait partie des organismes accrédités par la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE parmi les 80 inscriptions de cette année, 85 % d'entre elles proviennent de jeunes de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE lors des cours de gymnastique, de nombreux équipements doivent être montés et démontés avant et après les cours;

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique verse annuellement un montant de 6 720\$ à des étudiants pour procéder au montage et au démontage de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite aide divers organismes sportifs notamment par l'entretien de la glace de l'aréna et du terrain de balle, par le montage et le démontage des tapis pour le patinage de vitesse, par l'aide et les travaux sur le terrain de tennis, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 1 500 \$ au Club de gymnastique Les Ritournelles pour l'aider à assumer les frais de montage et de démontage de ses équipements.

#### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-133 RÉSOLUTION CONCERNANT LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION ET DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR NON-RÉSIDENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a reçu des demandes de remboursement par des citoyens qui ont payé des frais de non-résident pour l'inscription de leurs enfants au Soccer Énergie de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires de non-résident sont également exigés pour l'inscription à d'autres sports ou activités dispensés dans d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite ne peut offrir un tel remboursement pour l'année 2018, étant donné l'impact financier sur son budget annuel, si plusieurs

demandes sont déposées;

CONSIDÉRANT QUE malgré tout, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite encourage la pratique d'activité physique chez les jeunes et pourrait réévaluer la situation dans les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite refuse de procéder au remboursement des frais supplémentaires pour non-résident payés lors de l'inscription à des sports ou activités dispensés dans d'autres municipalités, et ce, pour l'année 2018.

### Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-134 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 4 325.94 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME DÉTECTION RADEX INC. POUR LA VÉRIFICATION DE LA DALLE DE BÉTON DE LA PATINOIRE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite s'apprête à procéder au remplacement du système de réfrigération de la glace de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de vérifier la structure de la dalle de béton avant d'entreprendre les travaux de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Détection Radex Inc. a procédé à cette vérification le 24 janvier dernier, au coût de 4 325.94 \$ taxes incluse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 4 325.94 \$ taxes incluses à la firme Détection Radex Inc., pour la vérification de la dalle de béton de la patinoire de l'aréna.

### Adoptée à l'unanimité

### **RESSOURCES HUMAINES**

# 2018-04-135 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE DE ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, AUPRÈS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019, AU COÛT DE 1 350 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, est membre de la Chambre des Notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une cotisation professionnelle est payable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 1 350 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des Notaires du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-136 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE DE MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE, AUPRÈS DE L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019, AU COÛT DE 1 096.26 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE Mme Marilyn Proteau, trésorière, est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une cotisation professionnelle est payable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 1 096.26 \$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation professionnelle de Mme Marilyn Proteau, trésorière, auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-137 RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 36.75 \$ À M. HUBERT BROUILLETTE, JOURNALIER-CHAUFFEUR, POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS PAYÉS LORS D'UNE FORMATION SUIVIE LE 9 MARS 2018 À SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE M. Hubert Brouillette, journalier-chauffeur, a suivi une formation à Shawinigan, le 9 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE ses frais de déplacement et de repas s'élèvent à 36.75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le remboursement d'un montant de 36.75 \$ à M. Hubert Brouillette, journalier-chauffeur, pour les frais de déplacement et de repas payés lors d'une formation suivie le 9 mars 2018 à Shawinigan.

### Adoptée à l'unanimité

# 2018-04-138 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA PARTICIPATION DE M. ALAIN TOUSIGNANT, GESTIONNAIRE DES EAUX ET DE MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE, À LA FORMATION OFFERT PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) INTITULÉE « FINANCEMENT ET GESTION INTÉGRÉE DES INFRASTRUCTURES », QUI AURA LIEU LE 11 AVRIL 2018 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une formation gratuite pour les membres intitulée « Financement et gestion intégrée des infrastructures » qui se tiendra le 11 avril 2018 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux et Mme Marilyn Proteau, trésorière, ont manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement des frais de déplacement pour la participation de M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, et Mme Marilyn Proteau, trésorière, à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulée « Financement et gestion intégrée des infrastructures » qui se tiendra le 11 avril 2018 à Québec.

### Adoptée à l'unanimité

#### 2018-04-139

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT POUR LA PARTICIPATION DE MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE, À LA FORMATION OFFERTE PAR LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) INTITULÉE « LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ET VOTRE MUNICIPALITÉ: MODE D'EMPLOI ET CONSEILS PRATIQUES », QUI AURA LIEU LE 6 JUIN 2018 À LONGUEUIL

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) propose une formation intitulée « Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : mode d'emploi et conseils pratiques », qui se tiendra le 6 juin 2018 à Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marilyn Proteau, trésorière, a manifesté l'intérêt de participer à cette formation qui est gratuite avec son ordre professionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement des frais de déplacement et d'hébergement pour la participation de Mme Marilyn Proteau, trésorière, à la formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) intitulée « Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : mode d'emploi et conseils pratiques », qui se tiendra le 6 juin 2018 à Longueuil.

### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-140

RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PRENDRE PART AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) QUI SE TIENDRA LES 23, 24 ET 25 MAI 2018 À QUÉBEC, AU COÛT DE 775 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) tiendra son congrès annuel à Québec, les 23, 24 et 25 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, qui est membre de la COMAQ, a manifesté l'intérêt d'y assister,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Me Julie Marchand, greffière, à prendre part au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) les 23, 24 et 25 mai 2018, qu'il défraie le coût d'inscription au montant de 775 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais de déplacement et d'hébergement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

### TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

# 2018-04-141 RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA RUE LAHAIE SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'ÉTÉ 2017 (MONTANT DES TRAVAUX : 833.57 \$), DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. RÉAL DÉRY, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier, de la Petite-Mékinac et des Petites-Forges;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences:

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires de la rue Lahaie pour l'entretien de leur avenue s'élèvent à 833.57 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la rue Lahaie rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ aux propriétaires de la rue Lahaie, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Réal Déry, responsable).

### Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-142 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 196.76 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME MICROGEST INFORMATIQUE INC., POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable pour les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Microgest Informatique au coût de 1 196.76 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 1 196.76 \$ taxes incluses à la firme Microgest Informatique, pour l'achat d'un ordinateur portable pour les besoins du Service des travaux publics.

### Adoptée à l'unanimité

### URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 2018-04-143 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 650, BOULEVARD ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée au service d'urbanisme le 7 mars 2018 concernant la tenue extérieure de représentations d'œuvres musicales, instrumentales ou vocales ayant un caractère public ou commercial pour l'immeuble du 650, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 347-2014 actuellement en vigueur prohibe ce type d'activité à l'article 13.10;

CONSIDÉRANT QUE le règlement concernant les usages conditionnels 384-2016 permet de déposer une demande en ce sens dans les zones Industrielles «Ia» et que le site visé fait partie de la zone 101-Ia;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché au bureau de la municipalité en date du 15 mars 2018 et a été publié dans le journal l'Hebdo du Saint-Maurice en date du 21 mars 2018:

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale tenue lors d'un événement spécial décrété par règlement du conseil municipal (Rodéos professionnels Coors Banquet-Finales canadiennes IPRA);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé la programmation des activités reliées à la Fédération québécoise de camping et de caravaning (FQCC) ainsi que des spectacles qui seront tenus pendant l'événement spécial;

CONSIDÉRANT QUE le chapiteau dans lequel se tiendront les spectacles sera situé du côté le plus éloigné des habitations environnantes;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au site est réservé à la clientèle de la Fédération québécoise de camping et caravaning limitant ainsi les impacts à prévoir concernant la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attirera plusieurs touristes favorisant ainsi la visibilité de la Ville ainsi que des commerces établis sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'événement est limitée à 4 jours en ce qui concerne les spectacles visés sur le site;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a entamé des démarches auprès de la Ville afin de planifier la sécurité de la Ville durant l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait part qu'il y aurait un contrôle strict des niveaux sonores provenant du chapiteau concerné par la demande et que les activités cesseront avant minuit chaque soir;

CONSIDÉRANT QUE les activités sont en lien avec l'événement spécial des finales de rodéos organisées par le Festival Western et ont lieu pendant l'événement spécial décrété par le conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

#### et résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la demande d'usage conditionnel temporaire soit, autorise la production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale tenue lors de l'événement spécial décrété par règlement du conseil municipal (Rodéos professionnels Coors Banquet-Finales canadiennes IPRA, aux conditions suivantes :

- Au respect de l'aménagement du chapiteau tel que démontré sur les croquis déposés par courriel de M. Serge Roberge en date du 7 mars 2018 et approuvé par le service des incendies quant aux issues;
- Que les hauts parleurs soient orientés vers les espaces vacants et les écuries du Festival afin de minimiser les impacts sonores sur les habitations permanentes à proximité;
- Que des rideaux acoustiques soient installés vers le centre-ville et des résidences situées derrière le chapiteau;
- Que le promoteur voit à faire respecter les horaires de spectacles et de musique prévus dans la programmation déposée avec la demande d'usage conditionnel le 7 mars 2018 par M. Serge Roberge et que toute activité soit terminée avant minuit tous les soirs de l'événement;
- Au respect du plan de circulation des véhicules motorisés qui sera approuvé par le conseil municipal et son comité de planification événementielle;
- Que le boulevard Saint-Joseph soit clôturé pendant l'événement spécial afin de sécuriser les piétons tel que recommandé par le comité de planification événementielle;
- Que les traverses piétonnières soient aménagées selon les recommandations du comité de planification événementielle;
- Que l'usage soit autorisé uniquement pour la période du 16 au 21 mai 2018.

### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-144

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE MME HÉLÈNE DOYON, URBANISTE-CONSEIL, AU COÛT MAXIMAL DE 9750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ASSISTANCE DANS L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONSOLIDATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire entamer une première étape de réflexion sur le développement et la consolidation de son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Mme Hélène Doyon, urbanisteconseil, au coût maximal de 9 750 \$ plus les taxes applicables (basé sur un taux horaire de 130 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, au coût maximal de 9 750 \$ plus les taxes applicables, pour l'assistance dans l'élaboration d'une stratégie de développement et de consolidation du territoire de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

### **AUTRES SUJETS**

### 2018-04-145

## RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À M. MARTIN MASSICOTTE ET À SON FILS ÉTIENNE MASSICOTTE POUR LEUR PARTICIPATION AU CAN-AM CROWN, QUI A EU LIEU DU 3 AU 5 MARS 2018 DANS LE MAINE

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Massicotte s'est illustré dans le Maine où il a remporté pour une neuvième fois, la Can-Am International Sled Dog Race, la plus grande compétition d'attelage dans l'Est de l'Amérique du Nord qui s'est tenue du 3 au 5 mars 2018, sur une distance de 400 km;

CONSIDÉRANT QUE son fils Étienne Massicotte s'est classé, quant à lui, quatrième après une course de 160 km qui a duré 13 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à M. Martin Massicotte et à son fils Étienne Massicotte, pour leur participation au Can-Am Crown, qui a eu lieu du 3 au 5 mars 2018 dans le Maine.

#### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-146

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ À MESSIEURS LIAM MARCHAND, BENJAMIN DÉRY, BENJAMIN MARTEL ET ANTOINE MARTEL, POUR LEUR PARTICIPATION À LA COUPE DODGE EN HOCKEY MASCULIN QUI AURA LIEU DU 18 AU 22 AVRIL 2018 À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Liam Marchand, Benjamin Déry, Benjamin Martel et Antoine Martel participeront à la Coupe Dodge en hockey masculin, du 18 au 22 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'ils ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Tite considère important d'encourager le sport d'élite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 50 \$ à Messieurs Liam Marchand, Benjamin Déry, Benjamin Martel et Antoine Martel pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey masculin.

### Adoptée à l'unanimité

### **2018-04-147**

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ À MESSIEURS OLIVIER GAGNON, GUILLAUME PRONOVOST, SAMUEL FOURNIER ET PHILIBERT MOREAU POUR LEUR PARTICIPATION AUX INTERRÉGIONAUX DE HOCKEY MASCULIN QUI ONT EU LIEU DU 5 AU 8 AVRIL 2018 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Olivier Gagnon, Guillaume Pronovost, Samuel Fournier et Philibert Moreau ont participé aux Interrégionaux de hockey masculin, du 5 au 8 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'ils ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Tite considère important d'encourager le sport d'élite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 50 \$ à Messieurs Olivier Gagnon, Guillaume Pronovost, Samuel Fournier et Philibert Moreau pour leur participation aux Interrégionaux de hockey masculin qui ont eu lieu du 5 au 8 avril 2018 à Montréal.

### Adoptée à l'unanimité

### <u>2018-04-148</u> <u>RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2018 AU MONTANT DE 324 771.54 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 324 771.54 \$ sont disponibles en date du 10 avril 2018.

Alyne Trépanier, directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de trois cent vingt-quatre mille sept cent soixante-et-onze dollars et cinquante-quatre cents (324 771.54 \$) soient acceptés et payés.

### Adoptée à l'unanimité

### **2018-04-149 CORRESPONDANCE**

1. De la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite qui nous remercie pour l'aide financière que nous lui avons accordée.

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller et est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### Adoptée à l'unanimité

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

## 2018-04-150 RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE M. ROBIN HOULD, INGÉNIEUR, AU COÛT DE 1 800 \$ POUR LA VÉRIFICATION STRUCTURALE DE L'ESTRADE EN ACIER POUR LE TERRAIN DE BALLE;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire procéder à la vérification structurale de l'estrade en acier conçue par Acier Rayco pour le terrain de balle;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de M. Robin Hould, ingénieur, au coût de 1 800 \$:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal acceptent de prendre une décision dans ce dossier, malgré le fait qu'ils ont reçu la documentation à moins de 72 heures de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de M. Robin Hould, ingénieur, au coût de 1 800 \$ pour la vérification structurale de l'estrade en acier pour le terrain de balle.

### Adoptée à l'unanimité

### 2018-04-151 RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE POUR LA SAISON ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal acceptent de prendre une décision dans ce dossier, malgré le fait qu'ils ont reçu la documentation à moins de 72 heures de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la tarification du camp de jour et service de garde pour la saison estivale 2018 plus amplement décrite comme suit :

### A) CAMP DE JOUR: Période du 25 juin 2018 au 17 août 2018

	TARIF RÉSIDENT - <b>AVEC RABAIS</b>			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant	
CDJ				
ÉTÉ	200.00 \$	180.00 \$	160.00 \$	

TARIF NON RÉSIDENT - AVEC RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ			
ÉTÉ	240.00 \$	220.00 \$	200.00 \$

TARIF RÉSIDENT - SANS RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ ÉTÉ	250.00 \$	230.00 \$	210.00 \$
SEMAI NE	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
JOURNÉE	12.00 \$	12.00 \$	12.00 \$

TARIF NON RÉSIDENT - SANS RABAIS			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
CDJ ÉTÉ	290 \$	270 \$	250 \$
SEMAI NE	65.00 \$	65.00 \$	65.00 \$
JOURNÉE	15.00 \$	15.00 \$	15.00 \$

SEMAINE DE PROLONGATION (21 AU 25 AOÛT)			
	1er enfant	2ième enfant	3ième enfant
Semaine	70.00 \$	60.00 \$	50.00 \$
Journée	14.00 \$	12.00 \$	10.00 \$

### B) <u>SERVICE DE GARDE</u>:

SERVICE DE GARDE		
7h30 à 9h00 et 16h00 à 17h30		
ÉTÉ	60.00 \$	
10 périodes	20.00 \$	
5 périodes	10.00 \$	
1 période	2.00 \$	

Adoptée à l'unanimité

## 2018-04-152 ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE DU COORDONNATEUR ET DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR AINSI QUE DES MONITEURS SURVEILLANTS-SAUVETEURS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la politique salariale du coordonnateur et des animateurs du camp de jour ainsi que des moniteurs surveillants-sauveteurs pour l'année 2018:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal acceptent de prendre une décision dans ce dossier, malgré le fait qu'ils ont reçu la documentation à moins de 72 heures de la présente séance;

### Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, s'abstient de voter sur ce point.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la politique salariale pour le coordonnateur et les animateurs du camp de jour ainsi que pour les moniteurs surveillants-sauveteurs, jointe à la présente résolution, en annexe A, pour en faire partie intégrante.

### Adoptée à la majorité

## 2018-04-153 RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME LES GAZONS TESSIER, AU COÛT DE 1 100 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION AU BASSIN D'AÉRATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au contrôle de la végétation au bassin d'aération par un traitement d'herbicide non sélectif;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Les gazons Tessier, au coût de 1 100 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal acceptent de prendre une décision dans ce dossier, malgré le fait qu'ils ont reçu la documentation à moins de 72 heures de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services de la firme Les gazons Tessier, au coût de 1 100 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle de la végétation pour le bassin d'aération de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### **2018-04-154 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 42.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand Annie Pronovost
Greffière Mairesse

### ANNEXE A

### PERSONNEL ESTIVAL ÉCHELLE SALARIALE

### 2018

### Animateur (trice)

- ◆ Année 1: Salaire de base = salaire minimum + 1\$/ h
- → Années suivantes: Salaire de base + 0,25\$ par année d'ancienneté complétée

### Coordonnateur (trice)

- → Année 1 : Salaire de base = salaire minimum + 4\$/ h
- → Année suivante : Salaire de base + 0,50\$ par année d'ancienneté complétée comme Coordonnateur
- Notes : Dans le cas d'un employé qui aurait travaillé au poste d'animateur au camp de jour : Pour sa première année de travail comme Coordonnateur, le calcul ce fera de la façon suivante :
- Salaire de base coordonnateur + 0,25\$ par année d'ancienneté comme animateur et 0.50\$ par année d'ancienneté comme coordonnateur

### Moniteur surveillant-sauveteur

- → Année 1 : Salaire de base = salaire minimum + 3\$/ h
- → Année suivante : Salaire de base + 0.50\$ par année d'ancienneté complétée.

### **SALAIRE MINIMUM**

En date du 1<sup>er</sup> mai 2010 : 9,50\$/h En date du 1<sup>er</sup> mai 2011 : 9,65\$/h En date du 1<sup>er</sup> mai 2012 : 9,90\$/h En date du 1<sup>er</sup> mai 2013 : 10,15\$/h En date du 1<sup>er</sup> mai 2014 : 10,35\$/h En date du 1<sup>er</sup> mai 2015 : 10,55\$/h En date du 1er mai 2016 : 10,75\$/h En date du 1er mai 2017 : 11,25\$/h

Salaire minimum pour 2018 sera : 12,00\$/h